



Les tarifs 2018 des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif

| | |
|---|---|
| Redevance pour le contrôle de conception | 70 € |
| Redevance pour le contrôle de réalisation | 80 € |
| Redevance pour le contrôle anticipé dans le cadre de la vente d'un immeuble | 120 € |
| Redevance de contrôle de diagnostic initial | 15€/an Soit 105 € sur une période de 7 années |
| Redevance visite périodique de bon fonctionnement et d'entretien | |
| Redevance de service | |
| Visite de constat/contre-visite | |
| Mise à jour administrative des rapports | |
| Conseils | |
| Pénalité/majoration de la redevance pour la visite périodique de Bon Fonctionnement * | 105 € |
| Frais administratif | 20 € |

* En cas d'absence d'installations ou de dysfonctionnement grave, de refus d'accès à l'installation après 2 rendez-vous fixés, de reports abusifs de rendez-vous, présence de l'utilisateur mais refus d'accès à la propriété.